

**Nommer les écrits de soi (XVIe-XXIe siècles)**  
**Colloque CELLF 20 juin 2025**

\*

**Alexandre Tarrête** a exposé le cas de *La Vita* de **Jacques-Auguste de Thou** (1553-1617), magistrat et historien. Celui-ci a écrit en latin son récit *La Vita*, qui n'a connu qu'une publication posthume en 1620, après celle de *l'Historia* (*Historia sui temporis*, Histoire de son temps) parue en 1604 et mise à l'index en 1609. Ce travail portait sur la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle, soit la période des guerres de religion. Se montrant impartial envers les deux camps, De Thou a été mal vu par ses contemporains.

Il a entamé la rédaction de la *Vita* vers 1614-15 après la publication d'un pamphlet contre lui – qu'il prétend ne pas avoir lu – ce qui donne à son récit un aspect presque judiciaire de défense de soi.

Il en existe différentes versions manuscrites, ainsi que plusieurs états de son titre.

Le terme de « commentaires » dans le titre latin complet (*Commentariorum de sua vita libri sex*, titre de *editio princeps*) se traduit (en général) par « mémoires ».

Dans le texte manuscrit, De Thou présente la fiction d'un tiers narrateur, d'où un texte écrit à la troisième personne. Mais certaines citations (Tacite et Pline le Jeune) valident l'hypothèse que De Thou est bien le réel auteur du livre. Et la version imprimée de 1620 résulte d'un travail de réécriture qui écarte cette fiction.

Contenu de la *Vita* : il raconte surtout ses voyages (Italie, Flandres...), rencontres avec de grands érudits, garants de son travail d'historien ; il s'attache à la défense de ses capacités, de son honnêteté. La *Vita* présente un aspect composite, avec des poèmes satiriques insérés dans le texte.

Le livre ayant la forme d'annales, *Historia* et *Vita* forment deux livres jumeaux qui se reflètent.

**Le Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson (1616-1685), présenté par Agnès Cousson**, a été publié pour la première fois en 1660 d'après un manuscrit autographe, regroupé avec des documents annexes : des textes de son père, André Lefèvre d'Ormesson (1577-1665), conseiller d'État, et un récit de vie de son beau-père, Henry de Fourcy, avec généalogie. Il contient aussi des réflexions écrites à la mort prématurée (40 ans) d'André, fils aîné d'Olivier. Olivier Lefèvre d'Ormesson fait partie d'une dynastie de magistrats. Les mémoires de son père, centrés sur l'histoire de la justice, reposent sur la mise en avant de valeurs communes à la famille (honnêteté, modestie, etc.) et d'une conception de la justice fondée sur ces valeurs, une manière d'écrire qu'on retrouvera chez Olivier. Il y a là aussi un devoir de mémoire : il s'agit de témoigner de l'exemplarité du parent et d'adresser à sa descendance une injonction de fidélité aux mêmes principes.

Le récit de vie est là comme point de départ d'une réflexion morale. Une liste de lectures recommandées assure la transmission du patrimoine culturel.

Le journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, publié par l'historien Adolphe Chéruel en 1860, a été écrit en deux temps séparés par un intervalle de onze ans. Il donne une large place au procès du surintendant Fouquet dont il avait été juge et rapporteur. Son impartialité au cours de ce procès (qui lui a permis de sauver la tête de l'accusé) lui a d'ailleurs valu une disgrâce durable.

Il s'agit de l'écriture au jour le jour de l'actualité judiciaire et chronique mondaine, une alternance de faits historiques et anecdotes, mais pas d'un Journal au sens donné par la suite, d'où la difficulté de procéder à un classement générique précis.

Olivier Lefèvre d'Ormesson se livre à partir de ces actualités à des réflexions personnelles, mais pas vraiment de nature intime. Les informations personnelles qu'il donne sont limitées – pas de sentiments exprimés quand il mentionne sa femme, par contre il montre affection et fierté à propos de son père et de ses fils, mais son émotion s'exprime toujours maîtrisée.

**« Rétif de la Bretonne et sa redéfinition des écrits de soi »**

Rétif de la Bretonne est l'auteur d'une autobiographie, *Monsieur Nicolas*, écrite en 1783 et publiée en 1797, qui constitue un jalon important dans l'histoire de l'autobiographie moderne, nous rappelle **Françoise Le Borgne**. Mais ce n'est là que le premier élément d'un vaste corpus d'écrits de vie (19 volumes), assortis de compléments (*Le Drame de la Vie*), répondant à une pluralité d'intitulés.

Il existe chez Rétif la volonté de définir un projet nouveau et ambitieux, et c'est pourquoi il utilise cette formulation : « une entreprise hardie qui n'a pas encore été tentée », qui vise un effet d'originalité et de surenchère par rapport à l'incipit des *Confessions* de Rousseau, de teneur analogue.

Rétif utilise rarement le terme de mémoires et, quand il le fait, c'est de manière neutre. Celui de confessions renvoie aux modèles de Rousseau et de saint Augustin (en s'inscrivant contre). « Ce ne sont pas mes confessions que je fais ; ce sont les ressorts du cœur humain que je dévoile. » (D'ailleurs le titre complet du livre est *Monsieur Nicolas, ou Le Cœur humain dévoilé*). Il entend fonder une nouvelle approche de l'écriture de soi. Le livre en train de s'écrire sera le moyen d'accès à cette intériorité.

Il récuse aussi le terme de roman (qui était affecté à un projet initial de 1762, sur le mode burlesque : *Le Compère Nicolas*), ce qui est le signe d'un changement dans le sens de la dignité de son entreprise. Il vise une articulation entre intime et universel. S'il rejette le romanesque, c'est qu'il veut faire, dit-il, « un livre utile par sa véracité ». Il affirme ainsi : « Toutes les aventures que j'ai rapportées ont un fond vrai. » *Monsieur Nicolas* possède un ancrage référentiel important, puisant dans de nombreuses sources : cahiers (journaux de jeunesse), inscriptions lapidaires, correspondance.

Le récit est divisé en dix époques : on a là une autobiographie en quête de méthode et, de la part de Rétif, une filiation revendiquée de Buffon et de ses *Époques de la Nature*. Il y a aussi dix époques dans *Le Drame de la Vie*, mais Rétif étant Rétif, celles-ci sont liées à des personnages féminins...

L'analyse des titres donnés à ses ouvrages correspond à la révélation de leurs enjeux (exposés ci-dessus) et aide aussi à comprendre en tant qu'ensemble.

**Si Bruno Tribout a donné à sa communication un titre volontairement tautologique : « Nommer les Mémoires : l'exemple de La Rochefoucauld »,** c'est que l'on peut avoir une impression trompeuse de transparence du terme Mémoires dans la diachronie, alors que les mots et les choses sont en constante évolution. Les Mémoires ? c'est un genre qui n'en est pas tout à fait un, n'a pas de poétique constituée...

La Rochefoucauld (1613-1680) représente un cas intéressant parce que ses Mémoires ont été commencés pendant la Fronde et réécrits pendant tout le reste de sa vie. À un moment le texte lui a en quelque sorte échappé et a été imprimé en 1662 : il a connu 18 impressions de son vivant et au moins 70 manuscrits ont circulé. La Rochefoucauld a désavoué cette publication non autorisée : il dit que les deux tiers du texte ne sont pas de lui et que le reste a été « changé et falsifié dans le sens, l'ordre et les termes ». Il suit également une stratégie d'évitement en ne nommant pas le texte en question, qu'il fait interdire.

L'usage du terme de Mémoires s'est fait par les imprimeurs et copistes, se fondant sur les imprimés.

On ne possède pas de manuscrit autographe, mais un manuscrit allographe conservé à la BnF, sans titre, sans étiquette, avec une simple note en tête : « Ce volume contient les mémoires de Mr le duc de La Rochefoucauld »

Certes il existe des désignations auto-référentielles à l'intérieur du texte lui-même, des fragments permettant définir l'ethos du mémorialiste (« rapporter ce qui me regarde, ou au moins ce dont j'ai été témoin »), mais ils ont été effacés des versions postérieures. Et en tout cas La Rochefoucauld n'emploie jamais lui-même le terme de Mémoires.

Le destin éditorial du texte va jouer sur la polysémie de ce terme, dans la double acception d'histoire particulière et de pièces justificatives. Les titres vont varier, par exemple « Mémoires servant à l'histoire du règne de Louis XIV » (comme adjutants à une histoire qui reste encore à écrire) ou encore « Histoire des troubles en France de 1642 jusques en 1652 ». La circulation des manuscrits favorise ces flottements terminologiques.

C'est seulement au 19<sup>e</sup> siècle que s'impose le titre « Mémoires du duc de La Rochefoucauld », publié chez Renouard en 1804 – avec la volonté de restituer le texte authentique, mais il reste des segments apocryphes qui ne disparaîtront qu'en 1874 (éd. Hachette).

Le plus frappant reste la variété des désignations, l'absence de cohérence qui rend difficile de dégager une logique. Sans parler de la réticence de La Rochefoucauld lui-même à nommer son texte...

**Fanny Boutinet** a ensuite présenté une analyse des titres **des écrits de soi dans les catalogues des libraires hollandais au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles** » (NB : portant seulement sur les textes de langue française). L'objet catalogue apparaît au 16<sup>e</sup> s. en même temps que se développe le commerce des livres. La Hollande occupait alors une fonction d'entrepôt pour la librairie européenne, avec une clientèle internationale. On distingue les catalogues de fonds (publications d'un libraire), les catalogues d'assortiment (ouvrages d'occasion) et les catalogues de ventes de collections particulières. L'étude de ces catalogues fait ressortir le rôle des libraires (éditeurs) dans le choix des titres et les critères qu'ils suivent.

**Mathilde Bernard : « Le 'magasin des curiosités' de L'Estoile ou comment nommer cet étrange objet mouvant »**

Pierre de l'Estoile (1546-1611) est l'auteur d'un journal portant sur les règnes de Henri III et Henri IV, ainsi que le continuateur du livre de raison de son père. Ce journal constitue une œuvre hybride, composée de faits historiques, de chroniques de quartier et (à la fin surtout) de notes relevant de la sphère familiale et des préoccupations personnelles. Ces dernières se trouvent beaucoup plus fréquentes dans le livre de raison que dans les journaux.

Diversité d'appellations : il hésite entre le vocabulaire judiciaire (« registres ») et le langage diariste :

Mémoires, journaux d'un curieux, « tablettes de mes curiosités », etc. L'ensemble de ces dénominations signale la tension entre manifestations publiques et privées.

Au 18<sup>e</sup> s. d'autres appellations lui sont données : « Journal historique de Paris et de la Cour » ou encore « Mémoires pour servir à l'histoire de France ».

On a donc affaire à un projet qui a évolué au cours du temps, et dont les contours étaient flous au départ : d'un livre d'abord conçu pour les autres, on est passé à un livre de soi. À noter que, de l'aveu même de Pierre de l'Estoile, il a évolué vers quelque chose de plus personnel à la suite de sa lecture de Montaigne.

**Jean-Christophe Corrado : « Titrologie et inflexion générique dans les écrits de soi de Marcel Jouhandeau »**

Jouhandeau s'est montré un diariste infatigable, couvrant une expérience de vie qui va de 1957 à 1974. Il a donné à ses journaux des titres qui lui sont spécifiques, ceux de « journalier » et de « mémorial ».

Le titre de « journalier » se rapporte à un modèle de journal qui n'est pas suivi, seulement proche (générique d'un genre qui n'existe peut-être pas).

La publication des « journaliers » de Jouhandeau a commencé en 1961. Le terme est surtout usité comme adjectif et son emploi substantivé reste rare (au sens d'écrit du moins). Comme adjectif, le terme se trouve souvent associé à une prière ou un exercice spirituel. Cela a pu constituer un critère de son choix puisque ces textes ont été réédités sous le titre *Bréviaire*, un bon indice de l'origine religieuse du titre précédent.

On observe ici une prise de distance par rapport à un journal traditionnel : pas de datation des entrées, seulement les volumes sont datés ; l'auteur procède à une reconstruction subjective du temps vécu.

Le titre de « mémorial » (donné par Jouhandeau à sept volumes) se rapproche des Mémoires. Ses occurrences sont plus nombreuses mais tardives pour les écrits de soi (19<sup>e</sup> siècle).

Le *Mémorial de Ste-Hélène* est effectivement mentionné par l'auteur, produisant un effet d'écho et une relation hypertextuelle... mais sans rapport de sens. Des tensions se

manifestent entre le titre général (Mémorial) et les titres donnés aux volumes et chapitres. Il s'agit ici de l'« autobiographie d'un point de vue », car la majorité des textes sont « centrifuges » : 70 % des titres renvoient à un personnage autre que l'auteur. Toutefois, dans le 7<sup>e</sup> et dernier volume, l'auteur se montre beaucoup plus présent (ce volume paru 14 ans après le 6<sup>e</sup> n'était pas prévu au départ) avec le surgissement de thèmes autobiographiques : récit de formation intellectuelle, initiation à la sexualité. Le lien entre originalité titrologique et innovation générique est celui d'une dépendance mutuelle. Jouhandeau ne congédie pas la notion de genre, mais il n'est pas pour autant inféodé à des conventions génériques.

**- Françoise Simonet Tenant<sup>1</sup> a changé son titre « Actualité ou obsolescence de l'appellation 'journal intime' » pour « Heurs et malheurs de l'appellation 'journal intime' » afin de mieux montrer comment cette expression a connu faveur ou défaveur.**

Son étude a été réalisée à partir d'une enquête sur les expressions en usage dans quatre types de sources :

1. Le corpus Gallica (1600-1940) : la première occurrence de « journal intime » se trouve en 1843 chez un certain Delrieux. L'usage reste ponctuel jusqu'à la fin des années 1850, devient courant après 1880, puis on observe un tassement à partir de 1930.

2. Une enquête sur Frantext (1840 à aujourd'hui) : 432 occurrences sur un corpus de 3806. Eugénie de Guérin, l'une de nos plus anciennes diaristes, en fait un usage ambivalent (cela peut chez elle désigner aussi une lettre, une causerie). Son journal a été publié en 1855 sous le titre *Reliquiae* puis dans les éditions suivantes *Journal et lettres* ou encore *Journal et fragments*.

Autre grand diariste, Benjamin Constant appelle son journal « journal » tout court, mais l'édition réalisée par Adrien Constant (son cousin) en 1871 porte le titre de *Journaux Intimes* (au pluriel).

3. Le catalogue de la BnF (1855 à aujourd'hui) : 936 notices contiennent « journal intime » dans le titre mais beaucoup font référence aux mêmes livres (E. de Guérin, Maine de Biran, Amiel, Tolstoï...)

Dans le corpus BnF, on remarque une forte croissance du terme sur 2005-2025 : cela correspond à la parution de nombreux essais sur le journal intime.

4. Les dictionnaires : Le Robert historique propose 1816 comme première occurrence... mais c'est peut-être simplement une erreur de datation.

Étonnamment, le syntagme « journal intime » est absent des dictionnaires du 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup>, le seul à le mentionner étant le Grand Dictionnaire Universel Larousse (17 vol., 1866-79). La première occurrence au 20<sup>e</sup> siècle est observée dans le Robert en 1959 (après l'étude publiée en 1952 par Michèle Leleu, *Les journaux intimes*, aux PUF).

En français la dénomination de Journal Intime est centrée autour d'un caractère secondaire du journal – les termes équivalents en anglais (diary) et allemand (Tagebuch) mettent en valeur le temps et non le caractère intime des entrées.

Les succès et revers du terme de journal intime ont été analysés par Philippe Lejeune dans *Aux origines du journal personnel* (Honoré Champion, 2016). Le signifiant intime est devenu au 19<sup>e</sup> siècle comme sacré avec une charge affective positive, ce qui a suscité une grande ferveur marchande. Au début du 20<sup>e</sup> siècle s'est ouvert un débat sur la pertinence de ces publications, Anatole France s'étant déclaré pour, mais Brunetière contre, ainsi que Paul Bourget, Émile Henriot... Il faudra attendre le dernier tiers du 20<sup>e</sup> siècle pour que le journal intime devienne l'objet d'analyses universitaires (Alain Girard, Béatrice Didier, Pierre Pachet, Philippe Lejeune, Michel Braud, Emmanuelle Tabet). Mais simultanément, on constate une désaffection du syntagme pour d'autres appellations, le terme de journal intime étant considéré comme réducteur. Il est affecté de connotations négatives : anecdotique, mièvrerie, féminité... On observe ainsi une véritable « démonétisation » de l'étiquette journal intime dans le champ littéraire. Elle est plutôt réservée maintenant à des textes désignés

---

<sup>1</sup> Auteur notamment de *Le journal intime : Genre littéraire ou écriture ordinaire* (Nathan 2001, Téraèdre, 2005), *Le propre de l'écriture de soi* (Téraèdre, 2007), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations* (L'Harmattan, 2010)

comme des témoignages authentiques et dotés d'une plus-value émotionnelle – ou bien à des livres écrits par des journalistes, suggérant la révélation de secrets. Il y a donc globalement un brouillage du sens, et cela entraîne une difficulté à repérer les textes qui font partie du genre puisque le titre n'est pas, n'est plus une indication fiable...